

Conditions tarifaires personnes morales

Au 1er janvier 2026



BANQUE
WORMSER FRÈRES

Sommaire

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	3
• Ouverture et clôture	
• Relevés de compte	
• Tenue & arrêté de compte	
• Délivrance de documents	
• Abonnement à des services de banque à distance	
Vos moyens et opérations de paiement	4
• Cartes bancaires	
• Virements	
• Prélèvements	
• Chèques	
Offres groupées de services	5
Irrégularités et incidents	5
• Commission d'intervention	
• Opérations particulières	
• Incidents de paiement	
Découverts et crédits	6
• Facilité de caisse et/ou découvert	
• Crédits immobiliers / Trésorerie	
• Engagements par signature	
• Autres prestations	
Épargne et placements financiers	7
• Épargne bancaire	
• Placements financiers / Opérations sur titres	
• Commission souscriptions / Rachats sur OPC	
• Gestion sous mandat	
• Placements non cotés	
Opérations internationales	8
• Opération par carte bancaire hors zone euro	
• Virements	
• Commissions de Change	

Cette brochure tarifaire présente les principaux services bancaires et financiers proposés par la Banque Wormser Frères, elle n'est pas exhaustive et votre banquier privé se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture et clôture

Ouverture de compte	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit

Relevés de compte

Relevé de compte mensuel	Gratuit
Relevé de compte avec une périodicité différente	10,00 € TVA / relevé
Duplicata d'un relevé de compte	3,50 € TVA

Tenue & arrêté de compte

Frais de tenue de compte	15,00 € / mois
Commission de mouvement (<i>calculée sur les mouvements au débit du compte</i>)	0,10 % mensuel
Intérêts débiteurs pour découvert non convenu ou non formalisé (<i>taux débiteur annuel révisable</i>)	TBB ⁽¹⁾ + 7,00%
Commission de plus fort découvert (<i>calculée sur le solde débiteur le plus élevé de chaque mois et plafonnée à 100% des intérêts débiteurs</i>)	0,05 % mensuel
Frais annuels de tenue de compte inactif (<i>cf. article L.312-19 du Code monétaire et financier à concurrence du solde disponible sur le compte</i>)	30,00 € /an

Délivrance de documents

Frais de recherche de documents (à l'unité)	40,00 € TVA
Délivrance d'une attestation (à l'unité)	30,00 € TVA
Information des Commissaires Aux Comptes, par société	150,00 € TVA

Abonnement à des services de banque à distance

Service bancaire en ligne	Gratuit
Application mobile Banque Wormser Frères	Gratuit

(1) TBB, le Taux de Base Bancaire de la Banque Wormser Frères était de 6,94 % au 01/01/2025. Le TBB est déterminé par chaque banque, en fonction de la nature du crédit consenti et tient compte de différents taux du marché. Ce taux sert de base pour calculer le taux conventionnel des crédits.

Cartes bancaires

Cotisation annuelle :	150,00 €
• Carte Visa Premier	
Demande d'un nouvel envoi de code confidentiel	10,00 €
Fabrication d'une nouvelle carte	20,00 €
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (<i>zone euro</i>)	Gratuit
Paiement par carte chez un commerçant (<i>zone euro</i>)	Gratuit
Frais d'opposition de la carte par le porteur pour perte ou vol	Gratuit

Virements

Émission d'un virement en urgence (valeur jour avant 14h) – <i>en agence uniquement</i>	19,00 €
---	---------

Virement SEPA⁽²⁾

Réception d'un virement SEPA	Gratuit
Émission d'un virement en faveur d'un compte à la Banque Wormser Frères	Gratuit
Émission d'un virement vers une autre banque de l'espace SEPA :	
• Depuis l'espace client en ligne	Gratuit
• Hors espace client en ligne	10,00 €
Frais de mise en place d'un virement permanent SEPA :	
• Virement permanent (<i>par opération</i>)	2,00 €
• Modification ou annulation d'un virement permanent en ligne	Gratuit
• Modification ou annulation d'un virement permanent en agence	3,50 €

Virement SEPA IP⁽³⁾

Émission d'un virement SEPA Instantané :	
• Depuis l'espace client en ligne	Gratuit
• Hors espace client en ligne	10,00 €
Réception d'un virement SEPA instantané	Gratuit

(2) Les virements SEPA (Single Euro Payments Area) sont des virements libellés en euros émis vers/depuis un pays de l'EEE (les 28 Etats membres + l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et Monaco).

(3) Un virement SEPA instantané (IP) est un transfert en euros exécuté en moins de 10 secondes, disponible 24h/24 et 7j/7, entre deux comptes situés dans la zone SEPA. Ce type de virement permet un crédit immédiat sur le compte du bénéficiaire, même les week-ends et jours fériés. Il est irrévocable une fois validé.

Prélèvements

Réception

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement Sepa Core	Gratuit
• Frais de mise en place / de modification d'un mandat de prélèvement Sepa BtoB	16,00 €
• Frais par paiement d'un prélèvement Sepa Core	Gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement Sepa BtoB	Gratuit
• Frais d'opposition ou de révocation d'un mandat (<i>mise en opposition d'un prélèvement SEPA</i>)	Gratuit

Emission

• Émission d'un prélèvement (<i>papier</i>)	4,00 €
• Demande d'ICS ⁽⁴⁾ à la Banque de France (<i>attribution de numéro ICS</i>)	75,00 €

Chèques

Mise à disposition d'un chéquier en agence	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier (LR) en recommandé	Frais postaux
Remise d'un chèque sur la France (<i>date de valeur : 1 jour ouvré, soumis à des délais d'encaissement</i>)	Gratuit
Frais d'opposition chèque et/ou chéquier par l'émetteur	20,00 €
Frais d'émission / annulation d'un chèque de banque	20,00 €

Offre groupée de services

Service Bancaire de base - Offre réservée aux comptes ouverts sur désignation de la Banque de France dans les conditions de l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier.

Offre groupée de services	Gratuit
---------------------------	---------

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Incident de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Somme perçue par la banque en raison d'une opération ayant entraîné une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (absence ou insuffisance de provision, coordonnées bancaires erronées, présentation d'un ordre de paiement irréguliers ...).

Par opération	16,00 € TVA
---------------	-------------

Opérations particulières

Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant (max : 100,00 €)
Saisie-attribution, saisie de valeurs mobilières, saisie conservatoire	100,00 €

(4) Identifiant Créditeur SEPA obtenu auprès de la Banque de France

Incidents de paiement

Incidents sur carte :

• Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif	25,00 €
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de CB	40,00 €

Incidents sur chèque émis :

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	20,00 €
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
• Inférieur ou égal à 50,00 €	30,00 €
• Supérieur à 50,00 €	50,00 €

Frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques

30,00 €

Incidents sur chèque remis :

• Chèque sans provision	Gratuit
• Autres motifs de rejet : vol, absence de mentions obligatoires	15,00 €

Incidents sur prélèvement SEPA :

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	20,00 €
• Impayé sur prélèvement à l'encaissement	15,00 €

Découverts⁽⁵⁾ et crédits⁽⁶⁾

Facilité de caisse et/ou découvert

Découvert autorisé :

• Frais de dossier / TAEG ⁽⁷⁾	Nous consulter
--	----------------

Découvert non autorisé :

• Taux débiteur annuel révisable	TBB ⁽⁸⁾ + 7,00 %
----------------------------------	-----------------------------

Autres frais :

• Commission de plus fort découvert	0,05% mensuel
-------------------------------------	---------------

Crédits immobiliers / Trésorerie

Taux / Frais de dossier

Nous consulter

Engagements par signature

Taux et frais de dossier selon la nature de l'engagement

Nous consulter

Autres prestations

Lettre d'information annuelle aux cautions (par engagement)

Gratuit

Commission d'intervention pour échéance impayée

40,00 €

Réédition d'un tableau d'amortissement

20,00 €

(5) Selon la nature du découvert, le TEG (Taux Effectif Global) est indiqué sur l'offre de contrat d'ouverture de crédit sous forme de découvert en compte ou est précisé sur le relevé de compte.

(6) Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de prêt.

(7) Le TEG (Taux Effectif Global) représente le coût total d'un crédit. Il prend en compte l'ensemble des frais liés au crédit.

(8) Le TBB (Taux de Base Bancaire) de la Banque Wormser Frères était de 6,60% au 01/01/2025. Le TBB est déterminé par chaque banque, en fonction de la nature du crédit consenti et tient compte de différents taux du marché des capitaux. Ce taux sert de base pour calculer le taux conventionnel des crédits.

Épargne bancaire

Compte à Terme

Gratuit

Les taux de ces placements ne sont pas indiqués car susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, nous consulter.

Placements financiers / Opérations sur titres⁽⁹⁾

Droit de garde et autres titres	CTO ⁽¹⁰⁾
Commission proportionnelle	Par tranche du montant brut : - de 0 à 100 000 € 0,50% TVA - de 100 001 à 300 000 € 0,40% TVA - de 300 001 à 500 000 € 0,30% TVA - de 500 001 à 750 000 € 0,25% TVA - à partir de 750 001 € 0,15% TVA - OPC de Wormser Frères Gestion gratuit
Droit fixe pour les titres cotés	N.A
Droit fixe pour les titres non cotés	N.A
Minimum de facturation (par portefeuille)	36,00 €

Frais de tenue et de gestion de compte-titres inactif*

(*au sens de l'article L.312-19 CMF)

Application des droits de garde

Opérations de bourse	CTO ⁽¹⁰⁾
Commission proportionnelle (opération sur action) <i>Euronext</i>	1,20% Minimum : 18,00 €
Commission proportionnelle (opération sur action) <i>Hors Euronext</i>	1,50% Minimum : 18,00 €
Commission proportionnelle (opération sur obligation) <i>Titre émis en France</i>	0,54% Minimum : 18,00 €
Commission proportionnelle (opération sur obligation) <i>Titre émis hors de France</i>	0,90% Minimum : 60,00 €

Opérations sur titres	CTO ⁽¹⁰⁾
OST	0,95% TVA
Encaissement de dividendes valeurs <i>Euronext</i>	Gratuit
Encaissement de dividendes valeurs <i>Hors Euronext</i>	3,00% TVA
Encaissement de coupons <i>Euronext</i>	Gratuit
Encaissement de coupons <i>Hors Euronext</i>	3,00% TVA

(9) Les présents tarifs sont affichés hors Taxe sur les Acquisitions de Titres (T.A.T), au taux actuel de 0,2%.

(10) Compte-titre ordinaire

Frais de mouvement sur titres	CTO ⁽¹⁰⁾
Frais par ligne si transfert entrant	Gratuit
Frais par ligne si transfert sortant	<ul style="list-style-type: none"> • 15,00 € si titres déposés <i>Euronext</i> • 50,00 € si titres déposés <i>hors Euronext</i>

Commission de souscriptions / Rachats sur OPC

OPC de Wormser Frères Gestion	Gratuit
Autres OPC (<i>en sus des éventuelles commissions d'entrée/sortie prévues au prospectus</i>)	
• OPC français	1,20 %
• OPC étrangers	1,50 %

Gestion sous mandat

Commission forfaitaire dégressive prélevée, à chaque fin de trimestre

Tranche du montant des actifs sous gestion	Mandat Prudent	Mandat Equilibre	Mandat Dynamique - Dynamique US - Dynamique Durable - PEA
Entre 0 et 2 M€	1,13 % TVA	1,46 % TVA	1,63 % TVA
Entre 2 M€ et 4 M€	0,88 % TVA	1,13 % TVA	1,29 % TVA
Au-delà de 4 M€	0,63 % TVA	0,67 % TVA	0,83 % TVA

Placements non cotés

Opération de placement non coté	Nous consulter
---------------------------------	----------------

Opérations internationales⁽¹¹⁾

Opération par carte bancaire hors zone euro

Retrait d'espèces en devise au distributeur automatique de billets (<i>hors zone euro</i>)	3,25 % du montant
Paiement par carte en devise chez un commerçant (<i>hors zone euro</i>)	3,25 % du montant

(11) Opérations en devises hors euro ou impliquant des pays hors Espace économique européen

Virement hors SEPA

Réception d'un virement hors SEPA	24,00 € + Commission de change*
Émission d'un virement international hors SEPA (<i>barème cumulable</i>) :	Tarification par pallier + Commission de change*
- Jusqu'à 75 000 €	0,100 %
- Au-delà de 75 000 €	0,050 %

Avec un minimum de 24,00 € par virement.

Des frais supplémentaires peuvent être prélevés par les banques intermédiaires lors des virements internationaux. Ces frais, facturés par des établissements tiers, ne peuvent pas être précisés à l'avance.

*Commissions de Change

Les commissions de change sur virement s'appliquent au cours du marché au moment de la passation de l'ordre.

Commission de change (appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises) :

- Jusqu'à 100 000 €	0,80 %
- De 100 001 € à 500 000 €	0,65 %
- Au-delà de 500 000 €	0,50 %

Avec un minimum par opération de 24,00 €.

Ces conditions tarifaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment selon les dispositions prévues pour la modification de la tarification conformément aux conditions générales de banque.

Les présents tarifs sont exprimés en euros et hors taxes. Conformément aux règles applicables aux établissements bancaires, la majorité des commissions est exonérée de TVA : dans ce cas, le montant affiché correspond au montant facturé. Seules les commissions signalées par le symbole TVA sont soumises au taux en vigueur (20% à la date des présentes), qu'il convient d'ajouter au montant hors taxes.

Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les sociétés n'ayant pas la forme commerciale et les associations établies fiscalement en France sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus ou de résultats, les comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger. En cas de non-respect de cette obligation, ces dernières s'exposent à d'éventuels rappels d'impôts et potentiellement à l'application de sanctions fiscales (amendes, majorations, intérêts de retard).

En cas de réponse non satisfaisante auprès de votre conseiller financier ou de la Direction, vous disposez de la faculté de saisir le Médiateur. La Banque Wormser Frères a délégué la fonction de Médiateur à la Fédération Bancaire Française. Sans se substituer à la justice, le Médiateur recherche une solution amiable lorsque celle-ci n'a pu être trouvée entre vous et la Banque Wormser Frères.

En cas de différend concernant un service/produit financier, le Client peut s'adresser, soit au médiateur FBF dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus, soit au médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), par courrier postal à l'attention de Madame la Médiatrice – 17 place de la Bourse – 75082 Paris cedex 02 ou par le formulaire électronique accessible sur le site internet de l'AMF, <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation>



7-11, Boulevard Haussmann, 75009 Paris

www.banquewormser.com

01 47 70 90 80

Banque Wormser Frères est le nom commercial de la Banque d'Escompte, S.A. au capital de 16 000 000 euros, R.C.S. Paris 562 102 913, agréée en qualité d'établissement de crédit par l'ACPR sous le n° 44149 inscrite comme courtier d'assurance ou de réassurance auprès de l'ORIAS sous le numéro 07034699